

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au Complexe Sportif – salle du Dojo – Boulevard du 8 mai 1945 à DENAIN (59220), afin de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité, de santé et de confort pour les élus, les agents municipaux et le public, en raison des conditions climatiques particulières liées à l'épisode de canicule. Il s'est tenu à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 19 Juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUÏ, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, BOUILLEZ, HOCHART, FEDDAL.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (pouvoir à Monsieur DERGHAL), Madame ZEGGAR (pouvoir à Monsieur COTTON), Madame THUROTTE (pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI), Monsieur DUCHEMIN (pouvoir à Monsieur SANCHEZ), Madame DUFOUR-MALLE (pouvoir à Madame DUPONT), Madame WATTEAU (pouvoir à Madame BOUILLEZ), Monsieur BRAILLY (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame MESSAOUI (pouvoir à Monsieur FEDDAL).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

**DELIBERATION N° 9/1 : PERSONNEL. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 5/1 du 19 décembre 2025, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 17 Novembre 2025 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois ;

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délégation : n° 5/1 du 19 décembre 2025		
EMPLOIS FONCTIONNELS :			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	1
Directeur des Services Techniques	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	4	4	4
Attaché	8	8	7
Rédacteur Principal de 1ère Classe	4	4	4
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	2
Rédacteur	9	9	9
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	13	13	11
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	24	25	21
Adjoint Administratif	38	38	26

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délégation : n° 5/1 du 19 décembre 2025		
FILIERE TECHNIQUE :			
Ingénieur Hors classe	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	1
Ingénieur	3	3	2
Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	4	4	3
Technicien	6	6	3
Agent de Maîtrise principal	8	8	8
Agent de Maîtrise	8	8	7
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	12	12	11
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	39	43	39
Adjoint Technique	59	59	41

DELIBERATION N° 9/1 DU 25 JUIN 2026 - F

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20260625-260625DE_9_1-DE



FILIERE SOCIALE :			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	5	2
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	6	3
Agent Social	1	1	1
FILIERE SPORTIVE :			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	4	1
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 5/1 du 19 décembre 2025		
FILIERE MEDICO-SOCIALE :			
Puéricultrice	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	4	1
FILIERE CULTURELLE :			
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1	0
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	2	2	2
Adjoint du Patrimoine	1	1	0
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale (Arts Plastiques)	1	1	1
Professeur du Conservatoire (emplois spécifiques)	2	2	1

.../...

Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (Arts Plastiques)	1	1	1
--	---	---	---

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 5/1 du 19 décembre 2025		
FILIERE POLICE MUNICIPALE :			
Chef de service de Police Municipale	1	1	1
Principal de 1ère Classe	1	1	0
Chef de service de Police Municipale	6	6	5
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	12	12	4
Gardien-Brigadier de Police Municipale			
FILIERE ANIMATION :			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	3	0
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	2	2	2
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	4	4	3
Adjoint d'Animation	12	12	5
TOTAUX	330	335	245

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

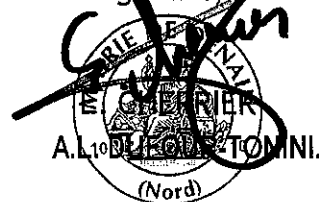
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Par délégation du Maire



A. L. DU ROY DE TOMNI.
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....